

V comme Viager

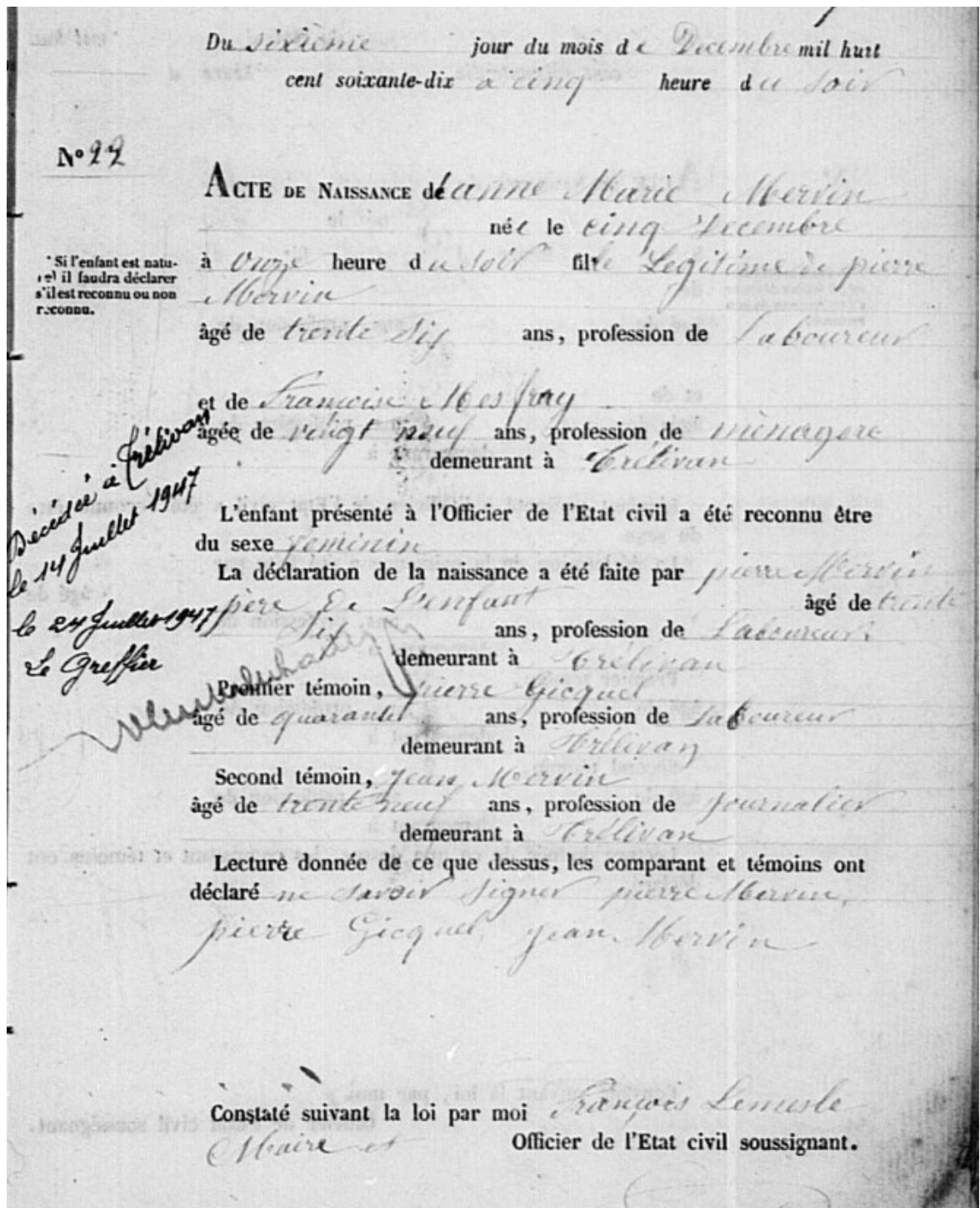
### UN VIAGER EXPRESS.....

En 1947, Gabrielle ECOLAN née ROPTIN, ma grand-mère paternelle, locataire à la Renaudais sur la commune de Trélivan (Côtes d'Armor) a acheté, en viager, la maison d'habitation d'en face, appartenant à Anne-Marie ROBERT née MERVIN, veuve ayant perdu son seul enfant Francis, sergent à la guerre 14, à Fleury-devant-Douaumont (Meuse) le 12 août 1916. Cette dernière s'était prise d'affection, au début des années 1940, pour sa nouvelle voisine, ma grand-mère dont le mari fut tué accidentellement en janvier 1934 laissant un enfant de 18 mois (mon père) et un autre fils pas encore né (né en juillet 1934).

L'acquisition a eu lieu le 23 juin 1947 pour la somme de 50 000 francs (voir ci-dessous) : voir ci-dessous un document trouvé au fichier des hypothèques des AD22.

REGISTRES DE FORMALITÉS n°	DATES des TRANSCRIPTIONS ou des mentions en marge	NATURE DE L'ACTE TRANSCRIT ou de la mention	EVALUATION ou PRIX porté dans l'acte.	RADIATION DE LA SEISE et résolutions judiciaires de contrats	REGISTRES DE FORMALITÉS n°	DATES des TRANSCRIPTIONS ou des mentions en marge.	NATURE DE L'ACTE TRANSCRIT ou de la mention.	EVALUATION ou PRIX porté dans l'acte.	RADIATION DE LA SEISE et résolutions judiciaires de contrats.	REGISTRES DE FORMALITÉS n°	DATES DES INSCRIPTIONS.	MONTANT de LA CRÉANCE inscrite.	RADIATIONS, PÉREMPTIONS, renouvellements.	REGISTRES DE FORMALITÉS n°	DATES DES INSCRIPTIONS.	MONTANT de LA CRÉANCE inscrite.
CASE N° 660 - Roptin Gabrielle Ecolan née Roptin Gabrielle Marie Joseph										à Trélivan						
811	23	23 juin 1947	50.000							814	23	23 juin 1947	50.000			
3480	1 <sup>er</sup>	1 <sup>er</sup> juillet 1954	5000	Trélivan												

Anne-Marie MERVIN est décédée le 14 juillet 1947 à Trélivan (voir en marge de son acte de naissance) :



Le décès de la venderesse est donc intervenu 21 jours après la signature de l'acte notarié.

Son neveu (clerc d'une étude notariale) s'est démené pour faire annuler la vente mais Maître Connin de Dinan, notaire de ma grand-mère, lui dit que « les affaires étaient en règle et qu'elle n'avait donc rien à craindre », ce qui s'avéra exact. Elle conserva sa maison jusqu'en 1995, année de son décès.